

Jimmy Rakotofiringa alias BB, President of the FSAM (Federation of Motorsport of Madagascar) fall on his head to dare to go shamelessly, in a forbidden sense (also called one-way) and without seat belt? It seems to be the case. And when he imitates the governance of the political party HVM, it is unforgivable for an elected official in the motorsport world. Very simple explanations because, with this kind of twisted spirit, everything tends to be very complicated. Except the Truth.

### ATTESTATION DE DEPOT DE PLAINTE

278

a-- L'an deux mil dix-sept et le premier du mois de Mars. -----«- Nous, RAMASY Andriniaina Rakotovao. Inspecteur de Police en fonction au Service Central des Investigations Economiques et l'inancières auprès de la Direction de la . Répression des Infractions Économiques et Financières et de la Sécurisation des Investissements. «-- OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE : en fonction et en résidence à Antananarivo. -----«-- Attestons par la présente que le 27/02/17 le Service Central des Investigations Économiques et Financières a été saisi d'une teure de plainte en date du 16/02/17 relative à l'affaire sieur RATRIMOARIVONY Manamihaja Solo et autres contre sieur RAKOTOFIRINGA Jimmy et consorts pour abus de biens sociaux, détournement de fonds, faux et usages de faux ------«-- Disons que l'enquête est actuellement en cours. -----«-- En foi de quoi la présente attestation lui a été délivrée sur sa demande pour servir et faire valoir ce que de droit. -----

1. OFFICIER DE POLICIE DE LO LOS LES LA PROPERTIE DE LA PORTIE DE LA PROPERTIE DE LA PROPERTIE DE LA PROPERTIE DE LA PORTIE DE

RAMASY Audrifiaina Rakotov

Inspecteur de Police

Day a 01/03/13

#### Ramehilariah da caldaidiria eramellaruh lada da ladari kalda lada ladari kalda ladari kalda ladari kalda ladari kalda ladari kaldari k

## FEDERATION DU SPORT AUTOMOBILE

# Le comité directeur sur la sellette

Le compte n'est-il pas bon au sein de la Fédération malgache du sport auto? Ces derniers temps, des rumeurs ont circulé comme quoi la gestion financière de la fédération n'est pas transparente. Et aux dernières nouvelles, une Assemblée extraordinaire des acteurs aura lieu au siège de la fédération à Analakely.

e sources concordantes, il semble que parmi les têtes dirigeantes, à prendre au conditionnel, certains se seraient empêtrés dans un immense scandale financier. A vrai dire, des zones d'ombre entourent la subvention financière de la part de la Fédération internationale (FIA), destinée à promouvoir cette discipline au niveau national. Au fil des années, quelques clubs ont commencé à s'interroger et après avoir demandé des comptes, l'équipe dirigeante a cu du mal à s'expliquer. Cela a entrainé le mécontentement des clubs affiliés qui craignent maintenant une saison blanche.



Déjà des compécitions annulées...

Même si cela reste à confirmer, les clubs affiliés souhaiteraient la démission collective des responsables de la fédération à commencer par son président. Pour dire que cette session extraordinaire est cruciale non seulement pour la fédération, mais égale-

ment pour l'avenir du sport mécanique à Madagascar. Pour les quelques présidents des clubs, il n'y a qu'une seule solution, que la fédération actuelle rende son tablier et abandonne la « course ».

Or, d'autres voix s'élèvent

déjà pour diriger la f après l'éviction des du comité exécutif a qui s'apparente à u tion du statut de la l qui stipule que les c ganisent pour dirige lement la FSAM d défaillance consta fédération.

#### A l'échelle interr

Si le délit de dé de fonds est avé sernient l'attitude tion adoptées par l internationale ? image négative ri nuire à la réputat auto malgache. E la discipline est au cas où la FIA sanctions à l'er fédération. La s tant redoutée pla sans oublier international, no le continent, la des équipages des courses rei Fia serait comp

### DÉTOURNEMENT DE FONDS Scandale au sein d'une fédération sportive

Un procédé pénul est actuellement en cours à l'encontre d'un président d'une fédération sportive. Pour ne pas empièter l'empiéte au niveau de l'instruction et par respect de la présomption d'innocence, ni le nom de la fédération, ni le nom de la présonne présenue ne seront cités. Ce que l'on peut affirmer jusqu'ici c'est que plusieurs membres de cette association sportive d'envergure out porté plainte contre leur président pour détournement d'une importante somme en devise.



Plusieurs milliers d'euros seraient détournés au sein de cette fédération.

après les enquêtes effectuées, cette fédération bénéficie d'un financement auprès d'une instance internatiosale Depuis 2012, le montant de cette aide financière s'élèverait à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Afin de remplir les conditions d'éligibilité. Madagascar don soumétire à cette instance des programmes sportifs bien définis. Une offre technique et financière sont envoyees pour être étudier par cette entité internationale Pour constituer les dossiers, la federation malgache doit faire appel à des consultants et à une équipe d'experts issus même de l'association. Ces derniers sont rémunérés et leur profil ainsi que chacune de leurs attributions sont mentionnes dans le rapport final d'activité. Une fois le programme validé, on établit une facture pour procéder an paiement Chaque programme retenu est subventionne par tranche. La caivac devrait être vide de nouveau après le règlement des projets retenus et des charges administratives Mais par souci de trésorerie, certains membres ayant travaillé sur le dossier de financement ont preferé ne pas toucher leur salaire. Toutefois, en mars

des membres de la fedé-

en tant que bénévoles ont aussitôt demande des comptes à leur president Très habile et manipulateur, le principal concerné tente de se justifice mais en vain. En juin 2016, l'équipe de consultants a préféré réclamer leur rémunération par peur d'un éventuel détoutnement de fonds Jusqu'ici, cette requête n'a pas abouti. Le prêsident refuse de donner les pièces justificatives pour faire l'état de compte. Une plainte pour fraude financière et détournement est deposée à son encontre. Au total, cet individu est soupçonne d'avoir détourné une somme avoisinant les 60 000 curos. Etant en mauvaise posture, le president de cette fedération tente d'user de toutes ses relations pour se tirer d'affaire. Il aurait même sollicité l'intervention de sénateurs mais sans succès Aujourd'hui, il veut se placer en tant que victime et cherche à faire un lobbying auprès des présidents des clubs sportifs. D'après les re-

coupements, le president en question aurait réglé les factures de la Jirama de sa maîtresse à travers des cheques au nom de la fédération. Toujours selon nos investigations, l'homme ne serait pas à sa première malversation car il a dejà été condamné à 8 mois de prison avec sursis pour un dossier du même genre. Les membres actifs de cette fedération sportive réclament tout simplement sa démission. Malgre une gestion pasnette de la trésorerie, le président refuse de rendre son tablier. Ce cus de figure illustre le problème qui fragilise les grandes fédérations sportives à Madagascar Toutes disciplines confondues, la corruption, le détournement et le trafic d'influence ternissent l'image du sport dans le pays. Le jugement sur cette affaire nous permettra d'apporter plus de précision.

La Rédaction

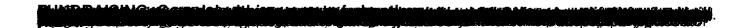
Beau fondi de se

la le à de idea Nea da l l'Ve

Torate dis

fil





	Convention	
Il est convenu		
Messieurs Prindent	des Co. La	
M CALLED AND STATE OF THE STATE		
101111111111111111111111111111111111111	+	
Et .		
0 1	res du Comité Directur de la	PS Am
	PAKOTOFIRIHGA MOSTIE SO	_
Teddy DAHAME	Fy Sandy Solsfonining,	Mam
+ '	7 0 2	
Il est convenu ce qui suit :		
Article 1er:		
Demission du	Prisident de la Fédé	ration
itomobile de	Prisident de la Fédé madaguseur et de son	Com
	()	/
		\

- Constitution d'un comité adhoc pour gerer la Fédération Sport Automobile de Madagascar jusqu'es Dinger par le Président des Clube Suspension de la plainte

### Article 3:

- Audit financier 2012-2016, comptes Federation Sport Automobile de Madagasear - Federation Sport Automobi de Madagascar / Fédération International de l'Automobi par un cabinet d'audit.

Article 4:

Engagement ecrit de Monsiux Jimmy RAKOTOFIRINGA Su paiement d'élentuel différence, suite aux résultats d'aud Articles = Desistement de plainte au paiement intégral Article 6: Arret de la Campagne de Article 7 -

oux produins elections

/		
Article 8:	. 0	
Accord playing	ant pour main lusée	IST
		\
9		1
		1
		1
		1
	Antananariyo le O	6 mors 2017
Mt -00 9 -	Antananarivo, le	6 mors 2017
Article 9 =		
Article 9 = Geler de tous		
	les comptes baucaire	
Geler de tous	les comptes baucaire	
Geler de tous	les comptes baucaire	FSAM
Geler de tous	les comptes baucaire	FSAM
Jandy Solopainine Solo Drin	les comptes baucaire	laching .
Januar Sels DATA sondy Solopainine Sels DATA Mahatha a polopain	les comptes baucaire	laching .
Jandy Solopainine Solo DATA  Scholing Solopainine  Solo DATA  Solopainine  Solopain	les comptes baucaire  vience Raiserrance Raymiron  PATRICIL 127 - Hon	FSAM
Jandy Solopainine Solo DATA  Scholing Solopainine  Solo DATA  Solopainine  Solopain	les comptes baucaire  vience Raiserrance Raymiron  PATRICIL 127 - Hon	Reduing Roman
Januar Sels DATA sondy Solopainine Sels DATA Mahatha a polopain	les comptes baucaire  vience Raiserrance Raymiron  PATRICIL 127 - Hon	Reduing Roman
Sounds Solopainine Solo DATA Sandy Solopainine Solo DATA Spandy Solopainine Solo DATA  Spandy So	Les Comptes baucaire  War Laire  AMAN  PATRICIL Py  SANSE  SANSE	RASHONG AMATE
Sounds Solopainine Solo DATA Sandy Solopainine Solo DATA Spandy Solopainine Solo DATA  Spandy So	Les Comptes baucaire  Winderivour AMAN  AMAN  PATRICIL PAINTEN  SANSE  SANSE  PATOMANOA  SANSE  PATOMANOA  SANSE	RASHONG AMATER  AND RIAMATER  LO FIRES Chuis
Sounds Solopainine Solo DATA Sandy Solopainine Solo DATA Spandy Solopainine Solo DATA  Spandy So	Les comptes baucaire  WindARIVONY AMAN  ALALA RASPONNIELO ROBINCON  SANSA  MACOTOMANOA  200  200  200  200  200  200  200  2	RASHONG AMATES

### I.ADAM Yachine Financier au sein de la Fédération du Sport Automobile de Madagascar

Antananarivo le 07 Mars 2016

A

Monsieur le Président de la Fédération du Sport Automobile de Madagascar

Objet : Démission

Monsieur le Président,

Par cette lettre, je dépose officiellement ma démission au poste de trésorier au sein de la FSAM à com de ce jour.

Cependant, par respect aux clubs et licenciés qui ont voté pour moi, ci-après les raisons de ma démissi

- Aucune passation n'a été faite en début de mandat malgré de multiples demandes.
- La gestion financière de la FSAM est faite exclusivement par le président.
- Les chèques, qui normalement requièrent un double signature, n'ont jamais comporte ma sign en tant que trésorier.

Et si le règlement intérieur a changé pour autoriser une simple signature sur les chèques, et/ou autoris d'autres personnes à signer, je n'en ai pas été informé.

 et enfin et non des moindres, la non-transparence dans la gestion des fonds octroyés par la FIA Institute.

En effet, en ce moment, le rapport financier de la dernière formation des jeunes pilotes et formateurs à Londres) n'est pas finalisé, ce qui entraine une réclamation de la part de la FIA, et pire encore, la suspension des financements pour 2015 et 2016. N'ayant pas d'information crédible à avancer à la FIA en tant que trésorier de la FSAM, je suis dans une position assez inconfortable.

Pour tout ce qui est dit auparavant, et pour la passion pour le sport, je souhaite que la FSAM soit transparente dans sa gestion financière, et que les détails avec les pièces comptables soient accessible clubs et leurs licenciés qui contribuent largement au financement de la FSAM.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations sportives.

Copie: Ministère de tutelle Présidents de clubs FIA Afrique FIA Institute FIA

ya, he



### Huissio Co Jos SIGNIFICATION COMMANDEMENT

L'an deux mil quinze, et le

Octobre A la requête de de l'Agence TAZAKO, représenté par Sieur ANDRIANJOHARY Railovy, demen Lot A.50 Antsankambahiny Antehiroaka Antananarivo, y élisant domicile;

J'ai, Maître RAKOTOBEARINOELY Jean Clovis, Huissier de Justice près les Cour et Tri d'Antananarivo, inscrit au Tableau de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et Commissaires-Pris Madagascar le 10 Février 1992, exerçant au Lot ITP 3 A Andrambato Ambodifasika Itaosy, y demeurant souss

### SIGNIFIE ET AVEC CELLE DES PRESENTES, laissé copie à :

Sieur RAKOTOFIRINGA Jimy, demeurant au Lot SIAH 18 Ambondrona Antananarivo, où y étant et à Sa Personnes ainsi declare qui à reçun coprie et vi l'original

 De la grosse dûment en forme exécutoire du Jugement N° 2061-FD/B du 16 Octobre 2012, renduce Tribunal de Première Instance d'Antananarivo

De la grosse dûment en forme exécutoire de l'Arrêt Nº 1566 du 27 Septembre 2013, rendue par l d'Appel d'Antananarivo, Chambre Correctionnelle

 De la grosse dûment en forme exécutoire de l'Arrêt N° 481 du 24 Avril 2015, rendue par la Cour e d'Antananarivo, Chambre Correctionnelle, et d'un Certificat de non pourvoi à l'encontre dudit Arrêt

D'une certificat de pourvoi en Cassation N°362/13/COV en date du 24 Septembre 2015

### LA PRESENTE SIGNIFICATION LUI EST FAITE A TOUTES FINS UTILES.

A titre de dommages et intérêts .....

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, En vertu des Grosses de décision de Justice sus-signifiées ;

J'ai, Huissier de Justice, susdit et soussigné, étant et parlant comme il a été dit plus haut, COMMANDEMENT à Sieur RAKOTOFIRINGA Jimy, également susnommé et domiciliée,

De, IMMEDIATEMENT ET SANS DELAI, payer à mon requérant ou pour lui, à moi, Huissier p des pièces, ayant charge de recevoir et pouvoir d'en donner bonne et valable quittance les sommes ci après :

-	Coût de la Grosse de l'Arrêt N°1566	5 000 A
-	Coût de la Grosse de l'Arrêt N°481	5 600 /
	Coût de Grosse du Jugement N°2061-FD/B	5 600 A
-	Coût du présent exploit mis au bas-ci	310,000 A
	TOTAL	10 326 200 7

Le tout sans préjudice de tous autres dus ou à devoir ;

Lui déclarant que faute par lui de satisfaire au présent Commandement, il sera contraint par tous les mo voies de droit;

### CE A QUOI IL M'A ETE REPONDU:

manaua 48h inkay amaly an ity Signification ity fory avecet

Et requise de signer :

Vu ladite réponse dont acte a été pris, j'ai formulé au nom de ma requérante les plus expresses réserves droits et intérêts ;

#### SOUS TOUTES RESERVES

10 000 000 A

Et à ce qu'elle n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé copies tant de la Chosse de présentement signifiée que du présent exploit et dont le coût est de : 310,000 Ariary

Jeudi, 27 Avril 2017 14:15 - Mis à jour Jeudi, 27 Avril 2017 14:46

HARASIKARA - AU NOWAPU PEUPLE MALAGASY.

AMBARATONGA - VOA LOHANY ADY HELOKA TSOTRA

DIM\_PITSARANA : NIFANATREHANA

LABRANA: 2061-FD/B

TAKEN : NY : 16 OKTOBRA 2012

BARAHA LAHARANA FAHA: 12794-RP/12/FAME/3851/S.14

FAMPANCAVANA SY : Agence TAZAKO somoin'i RANDRIANJOHAR' Railovy

MIADY AMIN'I RAKOTOFIRINGA Jimmy

WOMMPANGA HO : nivadika ny fitokisana

Tamin'ny fotoam-pitsarana ampahibemaso ,natao n 16 oktobra 2012 , tso smin'ny lapan'ny Fitsarana Altananarivo , tamin'ny 01 ora ,efitrano faha-06 ;

- Notarihin-datos RAVEROHANITRAMBOLATIANIONY Antonia mpitsara ao amin'ny Fitsarana Ambaratonga Vosloha - FILOHA -Antensnarivo

Nampian'dRtos RAKOTONIRINA Mamiarisos Omega ... - MPERAKI\_DRAHARAHA \_

Teo anatrehan-datos BELALAHY Hanitrinisins - MPAMPANOA LALANA

No niantsoana ny raharaha Fampanos vans ...sy ......

Agence TAZAKO soloin'i RANDRIANJOHARY Railovy : monina Antsakamb shiny Antehiroka lot 4.50 Antenenerivo , mp sady mpangataka onitra , manana an'i Me ANDRIANANAN Mamy ,mpisolo-vava ,mpiaro azy NANATRIKA

andaniny

Misdy swin!i

/\_RAKOTOFIRINGA Jimmy/:teraka tamin'ny 23/10/1956 tao Tosmasins ,malagasy ,zanak'i RAKOTOFIRINGA (m) sy THION , manambady, mananjanaka roa , gerent de société monina ao Ambondrona lot SIA H. 18 Antananarivo, tsy tsara mieramila ,' tsy mbola nisazy ara-pitsarana , mpanga ho nivadika ny fitokisana ; manana an'i Me Manamihaja RATRIMOARIVONY , mpisolo-vava , mpiaro azy NANATRIKA

- ankilany

#### FIT SARANA NY \_\_\_\_\_\_

Hita ny antotan-taratasin'ady

fanazavana nataon'ny voampanga taor - Heno ny nanamarinana ny mombamomba azy as ny nilazana ny ny antony anenjehana azy ;

waltene ny mpitory sady mpangataka onitra ami ny kinendriny ary ny fehiteniny ;sy fangatalag nstson'i Me ANDRIAMANANJO Merigg , mpis

gard saza ; hy taky natson'ny fampanosvana 'sy ny

DATESTMOND TWONY

randefasans ho tsarains : - Hits my teratasy fandefesana an'i MAROTOFT-RINGA Jimmy araka ny baiko nav oskan'ny fampanoavana tamin'ny 02/10/2012 . ary hamaly ny fiampangaha azy izy

- Ho tao Antamarivo, ny volana Novambra 2011, latsaky /\_RAKOTOFIRINGA Jimmy/: ny telo taona , taminkevidratsy ,nanodikodina vola mi-tentina 60.000.000 ar, izay ny agence EAZAKO soloin'i ANDRIANJOHARY Railovy no tompony ara-dalana ,natolotra azy manokana mba homeny ny agence TAZAKO ka ho setriny tsy maintsy averina na aseho; Heloka voztondro sy faizin'ny andininy faba-408/1°-406 ny fehezandelana famaizana

AMIN'NY LAFINY FANENJEHANA : - Satris araka ny antotan-taratasin'ady mismpy izay: niseho teo amin'ny fifandsharana dia hita fa :ampy. ny porofo ilszana fe meloka ho nivadika ny fitokisana vosupenge koa seziane eraka ny andininy faha-408/10-406 ny fehezandalana famaizana;

- Satria tsy mbola nisy heloka nabavoasazy azy teo cloha , dia ezo ampibarina aminy ny andininy faha-\_569 sy ny manaraka ny fehezandalana momba ny paiktady heloka mikasika ny sazy MIRANTONA;

AMIN'NY LAFINY ARA\_ONITRA:

Satria ny mpitory avy so amin'ny agence TAZAKO izay
soloin-tenan'i ANDRIANJOHARY Railovy , dia nilatsaka ho
mpangataka onitra ,ary nangataka vola mitentina TELOPOLO
mpangataka onitra ,ary nangataka vola mitentina TELOPOLO
TAPITRISA ARIARY ('30.000.000ar) ho fanonerana ny fahavoazana nahazo azy ,dia azo raisina ny fangatahany , satria nanara-dalana sy mari-pototra , saingy mihoampampana koa ferana izany ho FOLO TAPITRISA ARIARY (10.000.000Ar) ho onitre ;

### - NAHO TREO ANTONY TREO -

Nitsera voslohany ampshihemaso ,natao amin'ny ady
heloka tsotra ,ary azo anaovana fampakarana ,dia namoaka' did, y : - Nifana trehana tamin'ny rehetra ;
aka' did, y : - Nifana trehana tamin'ny rehetra ;
aka' did, y : - Nifana trehana tamin'ny rehetra ;
aka' did, y : - Nifana trehana tamin'ny rehetra ;
aka' did, y : - Nifana trehana tamin'ny ho sanadaka ny fitokiasna ,ary saziana VALO (08) VOLANA antranomaizina sazy MIHANTONA . ay bandon na lary amin'ny tranomaizina sazy MIHANTONA; sy handos ny lany amin'ny fitsarsna ,mitentina 3060\_AR ; Agence TAZAKO izay soloin'i ANDRIANJHARY Railovy tena ; - Didiana RAKOTOFIRINGA Jimmy handos vola mitentins 10.000.000 Ar (FOLO TAPITRISA ARIARY ) aminy - Ferans amin'ny farany ambany ny didy ho onitra fanerens ara-batana raha ilaina ny ampiasaina izany;

nig toy izany ny nitsarana sy namoshana didy na sao tamin'ny andro sy volana ary taona a mpa hibema/so foan-tsorstrity didim-pitsarana V08 18 Z8.

SHA SY DY MPIRAKI DRAHARAHA ./.

nosonisvin

"MANDS ARBUSSEMENLOW AS Timeans: IS DECLARED GUILTY and "NIVADIKA FITOKISANA"

Jeudi, 27 Avril 2017 14:15 - Mis à jour Jeudi, 27 Avril 2017 14:46

MENTION : Suivant Arrêt nº1566 du 27 Septem 2013 - Dossier nº 362/13/00/V -Ch correctionnelle - Cour d'appel d'Antananarivo, il a été décidé :

PAR CES MOTIFS .

Statuent publiquement, contradictoirement à l'égard de la partie civile, en matière correctionnelle et en dernier ressort;

EN LA FORME :

donne défaut contre le prévenu,

Reçoit l'appel;

AU FOND :

le déclare non fondé ;

Confirme le jugement entrepris en toutes dispositions;

Laisse les frais au prévenu Rakotofiring Jimmy, liquidés à la somme de 162 Ariary,

Ainsi jugé et prononcé en audience publi les jour, mois et an que dessus,

Et la minute du présent arrêt a été sign par le Président et le Greffier ./. Suivent les signatures

Suit la mention d'enregistrement : D.P : 399.600 Ar

Enregistremental 4.000 Ar

Total: 404 605 Triary

Débet: de la regrante trois mille cent au

20 / 25

JUGT Nº 2061 1 16/10/2012

EN CONSEQU

LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, mande et ord A tous les Huissiers sur ce requis de me ledit jugement à exécution.

Aux Procureurs Généraux et aux Procureur la "épublique près les Tribunaux de Premièr Instance d'y tenir la main.

A tous les Commandants et Officiers de Force Publique de prêter main forte lorsun' en seront légalement requis.

En foi de quoi, la présente GROSSE a été par Nous, Greffier en Chef du Tribunal de E Instance d'Antananarivo, et délivrée Me ANDRIAMANANJO Mamy, conseil de l'Agence TAZ représenté par RANDRIANJOHARY Railovy, pour servir de titre exécutoire.

PEJY: 4.200-F.EX: 200-HENTION: TOTAL:



TOUR PROTOCOPIE CEPTIFIEE

LONFORME A L'INCOMME QUI

40US A SYE PRESERVE CE JOUR

sercananas Nº 10

MENTION: Suivent Arrêt nº 481 du 24 Avria

Dossier nº362/13/CO/V - Chambre

correctionnelle - Cour d'Appal

d'Antananarivo, il a été décidé :

PAR CRS MOTIFS ,

Statuant publiquement, contradictoireme en matière correctionnelle et en dernier re

Recoit l'opposition;

AU FOND : la déclare mal fondée ;

maintien l'arrêt nº1566 du 27 Septembre en toutes ses dispositions,

Laisse les frais à l'opposant, liquidés somme de 162 Ariary ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publ les jour, mois et an que dessus,

Et la minute du présent arrêt a été si par le Président et le Greffier ./. Suivent les signatures

Suit la mention d'enregistrement :

D.P: 299.600 Ar

Enpagistrement : 4.000 Ar

de well's trade

evale 401 500 Ariary

cent quarante trois mille cent

24 / 25

